

PROCESSUS PROCURE-TO-PAY (P2P)

# LA DIGITALISATION DU PROCURE-TO-PAY : L'INDISPENSABLE ALLIÉE DES DIRECTIONS FINANCIÈRES

GESTION DES RISQUES ET PRÉVENTION CONTRE LA FRAUDE



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	3
La création dématérialisée des fiches fournisseurs.....	5
La définition de la politique d'achats et le paramétrage sécurisé des procédures .....	7
La traçabilité des actions et des interactions.....	8
L'accélération du traitement des factures fournisseurs .....	9
Prévention puis détection des erreurs et des fraudes .....	11
La mise en place d'outils de mesure et d'indicateurs .....	12
Conclusion.....	14
À propos d'Esker .....	15

# INTRODUCTION

## RISQUES & FRAUDES : LES DIRECTIONS FINANCIÈRES EN PREMIÈRE LIGNE

**La gestion du risque et la prévention contre la fraude sont devenues au fil du temps un pan entier du métier des directions financières et administratives.** Est-ce là une conséquence de l'instabilité économique des dernières années ? De la montée en puissance de la digitalisation et donc des cyberattaques ? D'un durcissement réglementaire au regard de l'exigence de transparence et de lutte contre la corruption ?

**Quoi qu'il en soit, la gestion du risque** – économique et celui associé à l'image et la réputation financière et sociale de l'entreprise – **incombe au directeur administratif et financier.** En outre, elle ne saurait être dissociée de la prévention contre la fraude au sein de l'entreprise : **la fraude interne**, commise par des salariés ou bien celle commise par des tiers, **la fraude externe.** Pour se prémunir, le DAF doit mettre en œuvre un ensemble de pratiques organisationnelles et des stratégies efficaces de sécurisation des processus dès lors qu'ils touchent à la trésorerie de l'entreprise. **C'est précisément le cas du cycle Procure-to-Pay qui recouvre l'ensemble des opérations relatives aux fournisseurs, de la création des demandes d'achat au règlement des factures en passant par la création et la gestion des informations fournisseurs.**

Les innovations technologiques et les prouesses de l'intelligence artificielle impactent également le paysage financier. **Le DAF d'aujourd'hui, c'est aussi un acteur du changement qui met en place des outils d'automatisation des processus métiers pour répondre à sa mission stratégique.**

## LA DIGITALISATION DU PROCESSUS PROCURE-TO-PAY (P2P) AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DES SERVICES FINANCIERS ?

**L'automatisation de l'ensemble du cycle P2P apporte une solution stratégique à la gestion du risque et permet de mener une prévention active contre la fraude.** Force est de constater que les collaborateurs rattachés aux services financiers consacrent encore une grande partie de leur temps de travail à des tâches manuelles fastidieuses. Non seulement, ces pratiques peuvent avoir de nombreux effets néfastes : erreurs, retards dans le traitement des tâches, notamment les délais de paiement, mais elles peuvent également constituer un terrain favorable à la fraude.

Les solutions s'appuyant sur des technologies d'**Intelligence Artificielle et de Robotic Process Automation (RPA)** remédient à cette problématique en reproduisant **instantanément** ces tâches et en les exécutant de façon totalement **sécurisée.** Les délais de traitement sont plus facilement respectés, les fraudes, les erreurs et autres anomalies diminuent considérablement ainsi que les pertes financières qui en découlent. Les directions financières et leurs équipes sont libérées des tâches chronophages pour se consacrer davantage à des aspects plus stratégiques de leur métier.

**Aussi, comment la digitalisation du cycle Procure-to-Pay participe à la gestion des risques et à la prévention des fraudes ? En quoi les différents modules de l'automatisation du P2P apportent une aide inestimable aux directions financières ?**

## 2018 - 2020 : ÉTAT DES LIEUX DU RISQUE FINANCIER ET DE LA FRAUDE



### LA FRAUDE À L'ENTREPRISE NE S'EST JAMAIS AUSSI BIEN PORTÉE !

- 7 entreprises sur 10 ont été victimes d'au moins une tentative de fraude.
- Ladite fraude est avérée pour 4 entreprises sur 10 !



### MÊME CONSTAT POUR LES ANOMALIES DE PAIEMENT

- En 2018, plus de 2 700 contrôles ont été effectués par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) sur un large panel d'entreprises. Le taux d'anomalies (tous délais de paiement confondus) s'élevait à 25,1%.
- Les incidents relatifs aux délais de paiement des entreprises ont été multipliés par 3 à la fin du mois mars 2020, conséquence de la crise sanitaire mondiale.



### LES RÉPERCUSSIONS SONT LOURDES...

- 13% des entreprises ont subi un préjudice d'un montant supérieur à 100 000€.
- Les entreprises qui n'ont pas respecté les délais de paiement aux fournisseurs se voient infliger de très lourdes sanctions financières en plus de voir leur bonne réputation se réduire comme une peau de chagrin.



### ...ET MALGRÉ LES MENACES BIEN RÉELLES, QU'EN EST-IL DES INITIATIVES ?

- Au cours des deux dernières années, 6 entreprises sur 10 n'ont pas alloué de budget pour lutter contre la fraude.
- L'optimisation des processus et la maîtrise des risques figurent seulement à la 5ème et la 6ème place des priorités des directions financières.

Pourtant, 8 entreprises sur 10 craignent une accentuation du risque de fraude et de la cybercriminalité. Ce chiffre indique un changement de paradigme quant à la nécessité d'agir. La preuve ? **Pour 55% des directeurs financiers, le DAF de demain sera le leader de la transformation digitale !**

# 1. LA CRÉATION DÉMATÉRIALISÉE DES FICHES FOURNISSEURS

## ANTI-CORRUPTION, VÉRIFICATION DES TIERS... VEILLER À LA CONFORMITÉ DES PROCESSUS, À CHAQUE ÉTAPE

En fonction des prestataires avec lesquels elles traitent, les entreprises ont l'obligation légale de vérifier un certain nombre d'informations lors de la création des fiches fournisseurs. **C'est notamment l'un des nombreux volets de la loi Sapin II qui règlemente l'obligation d'évaluation des tiers, prévenant ainsi de nombreux risques liés aux fournisseurs.**

La dématérialisation du cycle P2P facilite grandement ce processus. Elle va permettre de vérifier des informations de manière automatique via un portail sécurisé sur lequel les fournisseurs sont invités à enregistrer leurs documents (IBAN, attestation de régularité fiscale, justificatif d'immatriculation, documents d'identité...). **La dématérialisation permet également d'extraire des données, de vérifier l'exactitude des informations depuis des sites externes tels qu'E-attestations en les comparant avec les documents du fournisseur en devenant.** Par ailleurs, ces sites vont pouvoir contrôler, indexer, mettre à jour et même archiver des documents et informations directement dans les systèmes d'information. Ainsi, l'IA et la RPA sont en mesure de répondre à plusieurs interrogations : les numéros de TVA intracommunautaires, les IBAN et autres numéros de SIRET, respectent-ils la nomenclature en vigueur et sont-ils valides pour ce fournisseur en particulier ?

Dans ce même portail, les fournisseurs vont pouvoir s'engager à respecter un code de conduite ou une charte éthique mise en place par l'entreprise. Faire accepter en ligne ces documents permet de contribuer activement à la lutte contre la corruption (code de conduite dédié). Cet engagement via l'interface fournisseur revient également à valider des conditions d'utilisation, protégeant ainsi l'entreprise puisque l'acceptation sera un élément opposable en cas d'action en justice.

Avec la dématérialisation de la création des fiches fournisseurs, **l'entreprise renvoie l'image d'une structure responsable qui prend toutes les mesures nécessaires pour pallier les risques fournisseurs.** Elle procède à la vérification des documents et veille à collaborer avec des sous-traitants socialement engagés.

### RAPPEL

La loi Sapin II, promulguée en 2016, est applicable aux entreprises d'au moins 500 salariés avec un chiffre d'affaires consolidé ou non supérieur à 100 millions d'Euros.

## LA MINUTE LÉGALE

Le devoir de vigilance, une autre ramification de la loi Sapin II, impose aux entreprises de vérifier tous les 6 mois un ensemble de documents relatifs à leurs sous-traitants. L'objectif consiste à s'assurer qu'ils sont bien en règle vis-à-vis des lois sociales et du droit du travail, notamment sur les conditions de travail de leurs salariés (extrait Kbis, attestation de vigilance URSSAF ou encore la liste nominative des travailleurs étrangers hors CE). Si le sous-traitant faillit à l'un de ces engagements, les conséquences financières peuvent être très impactantes pour les clients qui ont fait appel à leurs services. **En effet, l'entreprise est solidaire vis-à-vis du paiement des cotisations de sécurité sociale et des sanctions pénales au même titre que le sous-traitant. Les sanctions financières peuvent aller jusqu'à 225 000€ et être assorties de l'interdiction d'exercer une activité professionnelle !**



**“POUVOIR TRAVAILLER EN MODE DÉMATÉRIALISÉ DÈS LA PHASE DE CRÉATION DES FICHES FOURNISSEURS REPRÉSENTE UN ATOUT DE TAILLE. JE SUIS EN MESURE DE DÉMARRER UNE COLLABORATION AVEC MES PRESTATAIRES SUR DES BASES SOLIDES. NOUS ÉTABLISSONS UNE RELATION FONDÉE SUR LA CONFIANCE, JE SAIS QUI ILS SONT ET JE SAIS QUE NOUS PARTAGEONS LES MÊMES VALEURS. CES PROCESSUS DIGITAUX ONT PERMIS D’ÉCARTER TRÈS RAPIDEMENT DES FOURNISSEURS PEU SCRUPULEUX... DÈS LORS QU’UN FOURNISSEUR MET À JOUR SES INFORMATIONS, NOUS SOMMES ALERTÉS. CELA DÉCLENCHE UN PROCESSUS DE REVUE AUTOMATIQUE QUI NOUS PERMET DE VÉRIFIER DIRECTEMENT AVEC NOTRE CONTACT FOURNISSEUR, NOTAMMENT POUR LES CHANGEMENTS DE RIB. NOUS METTONS AUSSI EN PLACE DES INDICATEURS ET DES NOTIFICATIONS QUI NOUS PERMETTENT DE GÉRER SEREINEMENT ET AU FIL DE L’EAU LE DEVOIR DE VIGILANCE IMPOSÉE PAR LA LOI.”**

JÉRÉMY. M. | SOURCING MANAGER

## QUELS BÉNÉFICES ?

- Mise en place de notifications automatiques pour les vérifications de documents
- Aide à la mise en place des mesures de conformité à la loi Sapin II en matière de lutte contre la corruption
- Éléments de preuve de la mise en place des bonnes pratiques et du respect des règles en cas d’audit
- Garantie que les fournisseurs respectent les réglementations en matière de droit du travail
- Image d’une entreprise responsable qui veille à collaborer avec des prestataires engagés
- Réduction active du risque financier en cas de faux RIB ou de faux fournisseur
- Meilleure relation de confiance entre les entreprises et leurs fournisseurs

## 2. LA DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ACHATS ET LE PARAMÉTRAGE SÉCURISÉ DES PROCÉDURES

### ...DE FAÇON À CE QUE PERSONNE N'Y DÉROGE

La plupart des solutions d'automatisation du cycle P2P ont l'avantage de pouvoir moduler l'accès aux informations en fonction des profils et du niveau hiérarchique des utilisateurs. **Chaque profil se voit attribuer le droit d'effectuer un ensemble d'actions dans un cadre strictement sécurisé et paramétré selon les règles inhérentes à l'entreprise.**

Par exemple, l'entreprise va pouvoir décider que l'approbation des dépenses du service commercial pourra être effectuée uniquement par le directeur commercial. Dans la même lignée, les budgets de ce même service vont pouvoir être contrôlés par le niveau hiérarchique supérieur, dans la plupart des cas, la direction générale.

La définition et le respect d'une politique d'achats interne est un outil incontestable dans la lutte contre les achats sauvages et non-contrôlés, et donc un levier de performance financière.

Et puisque le cycle P2P implique un grand nombre de services et de collaborateurs différents au sein de l'entreprise, **une stricte séparation des tâches est indispensable.** Que l'on soit dans la phase de création de fiches fournisseurs, de commande ou de traitement des factures, chacun a accès uniquement aux informations qui lui sont nécessaires pour la réalisation de ses tâches. Confidentialité oblige !

**Paramétrer toutes ces règles et circuits d'approbation permet d'aiguiller ces différentes étapes vers le bon profil sans que personne ne puisse y déroger.** Aucune étape ne peut être contournée, on ne peut pas éliminer un collaborateur du circuit, ni outrepasser ses droits. Il est néanmoins possible d'ajouter une personne dans le circuit si nécessaire.

**ÉNIGME :** Qui est le plus responsable entre l'humain et la machine ?

**RÉPONSE :** Aucun et tous, donc... les deux forces combinées ! Parce que parmi les dispositifs qui ont su déjouer les fraudes, on trouve les initiatives humaines, les dispositifs techniques comme la dématérialisation des processus mais aussi les procédures de contrôle interne\* à l'instar de la séparation des rôles et des fonctions !

\*Source : Euler Hermes-DFCG, 2019



**“LA RÉGULATION DÉMATÉRIALISÉE DES TÂCHES SELON LES PROFILS DES COLLABORATEURS EN CHARGE DU CYCLE P2P A VRAIMENT CHANGÉ LA DONNE EN MATIÈRE DE RISQUE ET DE FRAUDE. DANS UN PREMIER TEMPS, CES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PARAMÉTRAGES PERMETTENT DE COUPER COURT À TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE ET D'ESCROQUERIE EN INTERNE. PAR EXEMPLE, LA PERSONNE EN CHARGE DES COMMANDES NE POURRA PAS EFFECTUER D'ACHATS AUPRÈS D'UN FOURNISSEUR QUI N'EST PAS RÉFÉRENCÉ DANS NOS BASES DE DONNÉES ; LA PERSONNE QUI CONTRÔLE LES RIB N'EST PAS LA MÊME QUE CELLE QUI APPROUVE LES FACTURES. AVEC CES DIFFÉRENTS LEVIERS DE SÉCURITÉ, ON RÉDUIT DE FAÇON DRASTIQUE LA FRAUDE AUX FAUX FOURNISSEURS OU AUX FAUX RIB. AUPARAVANT, IL ÉTAIT QUASIMENT IMPOSSIBLE DE CONTRÔLER CE GENRE DE CHOSSES ET NOUS AVONS PLUSIEURS FOIS FAIT L'EXPÉRIENCE DE TENTATIVES DE FRAUDE...”**

SOPHIE F. | DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

### QUELS BÉNÉFICES ?

- Respect de la confidentialité des informations fournisseurs
- Réduction des fraudes et des escroqueries internes
- Sécurisation des processus protégeant les systèmes informatiques
- Paramètres adaptables à tous les processus d'entreprise
- Impossibilité de déroger à ces paramètres une fois mis en place
- Accessibilité des circuits de validation uniquement à certaines strates hiérarchiques

# 3. LA TRAÇABILITÉ DES ACTIONS ET DES INTERACTIONS

## TOUT EST LIÉ, TOUT SE SAIT... PLUS DE PLACE AU DOUTE

La dématérialisation du cycle P2P permet de **tracer et enregistrer absolument toutes les actions** d'un système. En cas d'audit, l'entreprise va pouvoir retrouver facilement toutes les actions qui prouvent qu'elle a suivi à la lettre les procédures qui lui sont imposées. Elle peut montrer en outre qu'elle a rigoureusement respecté son devoir de vigilance auprès de ses prestataires.

La notion de traçabilité ne s'arrête pas là puisque c'est également toutes les **actions et interactions** des collaborateurs qui peuvent être tout aussi facilement documentées. **L'entreprise est en mesure de dire qui a fait quoi et quand.** Elle s'assure que le bon profil a bien effectué les tâches qui lui incombent et qu'il a pu consulter la bonne information, au bon moment. Être en mesure de suivre à la trace et de remonter toutes ces informations **ne laisse plus de place au doute et aux diverses zones d'ombre qui ouvraient la voie aux fraudes, souvent internes.** Au-delà de l'impact financier de ces escroqueries, c'était aussi l'image et la réputation de l'entreprise qui étaient durablement impactées.

**La traçabilité est présente dans toutes les étapes du cycle P2P puisque le processus est entièrement documenté.**

Toutes les actions et les interactions inhérentes à un dossier et son historique peuvent être facilement visibles : factures, commandes mais aussi les échanges écrits entre les différents acteurs du processus et les fournisseurs.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans la famille des fraudes, je demande les fraudes internes ! **47%** des fraudes répertoriées qui ont coûté près de 100 millions d'Euros (ou plus) ont été commises... par les collaborateurs eux-mêmes\*.

\*Source : PWC Global Economic Crime Survey, 2020



**“LE FAIT DE RETROUVER L’HISTORIQUE DE N’IMPORTE QUEL ACHAT ET N’IMPORTE QUELLE ACTION ASSOCIÉE ME PERMET DE RECONSTITUER CLAIREMENT LE PARCOURS ET L’HISTORIQUE DES COMMANDES ET DE LES RAPPROCHER AVEC LES FACTURES ET LES PREUVES DE PAIEMENT. JE GARDE AINSI UN ŒIL SUR LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES COLLABORATEURS. AUJOURD’HUI, TOUT EST AUTOMATISÉ, IL EST QUASIMENT IMPOSSIBLE DE GONFLER SES NOTES DE FRAIS OU DE DÉTOURNER DES COMMANDES PUISQUE TOUT SE SAIT ET JE SUIS ALERTÉ EN CAS DE PROBLÈME ! J’AI LE SENTIMENT QUE CELA PERMET À CHACUN DE SE RESPONSABILISER.”**

MARC R. | COMPTABLE

### QUELS BÉNÉFICES ?

- Meilleur contrôle sur les budgets et les dépenses
- Prévention accrue contre les pertes financières
- Réduction drastique des fraudes et des escroqueries internes
- Meilleur suivi et meilleure visibilité sur l'ensemble du cycle
- Processus simplifié en cas d'audit
- Plus aucune incertitude dans les actions, donc des échanges professionnels plus apaisés

## 4. L'ACCÉLÉRATION DU TRAITEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS

### FLUIDIFIER LA GESTION DES FACTURES ET COUPER COURT AUX RETARDS

Payer ses fournisseurs dans les temps nécessite la mise en place d'un **système de réception et de traitement automatique des factures**.

Cela passe par des **bons à payer électroniques** (via une interface web ou une application mobile pour encore plus de fluidité), des **alertes en cas d'anomalies** ou encore des **outils de reporting** et des **indicateurs sur le traitement des factures en cours**. Mais cela passe aussi par des **outils de gestion collaboratifs** : des portails fournisseurs qui hébergent par exemple des plateformes de communication instantanée permettant notamment de clarifier rapidement les éventuels litiges.

**L'automatisation des processus de la phase de traitement des factures fournisseurs permet d'accélérer de manière radicale les délais de traitement.** Les entreprises vont être en mesure de payer leurs prestataires en temps et en heure, voire même en avance. **De fait, la digitalisation permet d'éliminer un certain nombre de risques qui pesaient sur les entreprises.**

D'abord, **le risque financier**, puisqu'avec la loi de modernisation de l'économie (LME), les entreprises ont l'obligation de limiter les délais de paiement à 60 jours (ou 45 jours fin de mois) à compter de la date de l'émission de la facture par leurs prestataires. Or, les procédures de traitement des factures impliquent plusieurs étapes parmi lesquelles le rapprochement des dites factures avec les commandes et les livraisons associées. Dans le cas où elles ne font pas l'objet d'une commande dans l'ERP, **elles doivent alors passer par un circuit d'approbation. Ces tâches, lorsqu'elles sont réalisées manuellement, peuvent se révéler fastidieuses et par conséquent allonger les délais de paiement.** Le risque encouru en cas de dépassement de l'échéance est une lourde sanction financière à laquelle s'ajoutent des pénalités de retard que le fournisseur est en droit de demander, à titre de compensation.

Au risque financier s'ajoute un **impact sur la réputation d'une marque**. En cas de sanction financière, l'entreprise est en effet épinglée aux yeux de tous sur le site de la DGCCRF en vertu du Name and Shame.

Par ailleurs, difficile pour les fournisseurs qui ne sont pas payés dans les temps de continuer à collaborer avec des "mauvais payeurs" et encore moins de leur octroyer des conditions avantageuses. Sans parler des éventuels blocages de livraison en cas de retards de paiement répétés.

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le défaut de paiement figure en deuxième position du **top 5 des risques financiers les plus redoutés pour 33% des entreprises françaises interrogées\***.

\*Source : Euler Hermes-DFCG, 2019



**L'ACCÉLÉRATION DU TRAITEMENT DES FACTURES FOURNISSEURS, AFIN D'ÊTRE EN MESURE DE PAYER LES FOURNISSEURS EN TEMPS ET EN HEURE POUR RÉDUIRE LES RISQUES, CONSTITUE UNE DES RAISONS PRINCIPALES POUR LESQUELLES LES ENTREPRISES SE TOURNENT VERS LA DÉMATÉRIALISATION DU CYCLE PROCURE-TO-PAY."**

CATHERINE D-H. | CHEF DE PRODUIT SENIOR, ESKER



**“LES DÉLAIS DE PAIEMENT ET SURTOUT LE RESPECT DE CES DÉLAIS, C’EST L’ÉPÉE DE DAMOCLÈS AU-DESSUS DE LA TÊTE DE TOUT COMPTABLE FOURNISSEUR ! DU MOINS, ÇA L’ÉTAIT LORSQU’IL FALLAIT TRAITER À LA MAIN CHAQUE FACTURE ET LA RAPPROCHER DES COMMANDES, QUAND ELLES EXISTAIENT OU ÉTAIENT ACCESSIBLES. L’AUTOMATISATION DE CES DIFFÉRENTES TÂCHES A RÉVOLUTIONNÉ NOTRE MANIÈRE D’ENVISAGER NOTRE MÉTIER. CELA NE DEMANDE QUE PEU D’INTERVENTIONS MANUELLES ET NOUS AVONS UNE VISIBILITÉ TRÈS PRÉCISE DU SUIVI DES FACTURES CE QUI FACILITE L’ORGANISATION DE NOS TÂCHES. ENFIN, NOUS SOMMES ALERTÉS EN CAS DE RETARD, LITIGES OU AUTRES PROBLÈMES. NOUS N’AVONS D’AILLEURS PLUS À CRAINDRE LES LOURDES PÉNALITÉS DE RETARD. NOUS PARVENONS MÊME À RÉGLER UNE BONNE PARTIE DE NOS PRESTATAIRES EN AVANCE. GRÂCE À CELA, NOUS MARQUONS DES POINTS AUPRÈS DES FOURNISSEURS ET IL N’EST PAS RARE QUE NOUS PARVENIONS À NÉGOCIER DES CONDITIONS ET DES REMISES DE PRIX !”**

LAURA D. | RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ FOURNISSEUR

## QUELS BÉNÉFICES ?

- Réduction des retards de paiement et des pénalités
- Maintien de la réputation et de l'image de l'entreprise
- Impact positif sur la trésorerie
- Meilleur relationnel avec les fournisseurs, plus enclins à négocier
- Gestion plus fluide du processus de traitement des factures
- Comptables fournisseurs moins surchargés
- Conformité avec la loi LME

# 5. PRÉVENTION PUIS DÉTECTION DES ERREURS ET DES FRAUDES

## MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Entre la prévention et la détection, il y a plus qu'un simple pas ! La **prévention coupe l'herbe sous le pied aux fraudes et aux erreurs**, menant des actions préventives pour ne pas dire dissuasives (des fraudes internes mais aussi externes), allant jusqu'à empêcher leur survenance. Nous les avons évoquées plus haut avec les notions de **transparence**, de **traçabilité** et de **sécurisation des paramètres**.

**La détection intervient comme une sorte de dernier recours avant la fraude**, lorsque les actions de prévention n'ont pas eu l'effet escompté. **Dans le cadre de la dématérialisation du cycle P2P, la détection peut par exemple se concrétiser grâce au processus automatisé de rapprochement des documents**. Sur la facture réceptionnée, le RIB doit figurer. Un rapprochement automatique est alors effectué et il va permettre de vérifier que le RIB de la facture correspond bien à celui renseigné dans la base de données fournisseurs. L'utilisateur est alerté si les informations diffèrent. Il va pouvoir vérifier auprès du prestataire si ce dernier a effectivement changé de coordonnées bancaires. Il y a alors deux possibilités : soit il s'agit d'un simple oubli et le nouveau RIB n'a pas été contrôlé au préalable, soit il est bel et bien face à une tentative de fraude !

De la même manière, il sera possible de **rapprocher automatiquement les factures avec les lignes de commandes mais aussi avec les livraisons associées** afin de pouvoir détecter toutes anomalies ou escroqueries, qui à la longue, peuvent coûter très cher !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

La fraude aux faux fournisseurs constitue **47%** des fraudes envers les directions financières\*. Un tiers se fait passer pour un fournisseur et confie par exemple son RIB à l'entreprise qui règle les factures au... fraudeur !

\*Source : Euler Hermes-DFCG, 2019



**“LA PRISE EN CHARGE DES FACTURES NÉCESSITE UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE À LA FRAUDE OU MÊME TOUT SIMPLEMENT AUX ERREURS. IL ARRIVE SOUVENT QUE DANS UN PREMIER TEMPS UN FOURNISSEUR NOUS ENVOIE SA FACTURE PAR COURRIER. SOUCIEUX DE NE PAS VOIR SON PAIEMENT ARRIVER, IL NOUS L'ENVOIE À NOUVEAU PAR EMAIL. NOUS AVONS DONC DEUX FOIS LA MÊME FACTURE MAIS SUR DEUX CANAUX DIFFÉRENTS. AVANT LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS, NOUS NE NOUS EN RENDIONS PAS FORCÉMENT COMPTE ET NOUS COURRIONS PARFOIS LE RISQUE DE PAYER DEUX FOIS LA MÊME FACTURE. AUJOURD'HUI, CE N'EST PLUS POSSIBLE ET SI LE SYSTÈME DÉTECTE UN DOUBLON DE FACTURE, IL NOUS ALERTE ET NOUS N'AVONS PLUS QU'À LE REJETER!”**

OLIVIER M. | COMPTABLE

## QUELS BÉNÉFICES ?

- Traitement plus fluide du cycle P2P
- Fort pouvoir de prévention et de dissuasion
- Détection et traitement rapide d'anomalies ou de tentatives de fraudes
- Réputation préservée de l'entreprise
- Protection accrue du risque financier

# 6. LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE MESURE ET D'INDICATEURS

## GARDER UN ŒIL SUR LA TRÉSORERIE ET GÉRER LES VARIATIONS D'ACTIVITÉS

L'automatisation du cycle P2P, c'est aussi la possibilité de **mettre en place un large éventail d'indicateurs et d'outils de mesure.**

Leurs objectifs ? **Suivre en temps réel et avec une visibilité accrue l'évolution de la trésorerie, les prévisions associées, les variations d'activités et toute autre donnée** indissociable de la performance du cycle P2P.

Les gestionnaires des pôles financiers mais aussi les services achats et comptabilité fournisseurs **mettent immédiatement le doigt sur les mauvaises pratiques récurrentes qui freinent le bon fonctionnement du cycle, entraînent des retards de paiements et mettent à mal les budgets.** Ils sont ainsi en mesure de proposer des stratégies efficaces pour enrayer rapidement les dysfonctionnements mais parviennent également à exploiter ces différentes informations pour mieux identifier les leviers qui fonctionnent et ainsi les exploiter.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Seulement **15%** des entreprises suivent leurs indicateurs de performance grâce à des tableaux de bord\*. Pourtant, le pilotage de la performance se place comme la priorité absolue des directeurs financiers\*\* !

\*Source : The Institute of Finance & Management

\*\*Source : PwC, Priorités 2020 du Directeur Financier

## QUELS SONT LES INDICATEURS EN MESURE DE SOUTENIR EFFICACEMENT LE CYCLE P2P ?

### → Le montant des demandes d'achat à valider vs. le budget restant

Il permet au responsable d'un centre de coûts de voir tout de suite le montant des demandes d'achat qu'il doit valider et le budget qu'il lui reste. Cet indicateur permet de désengorger les flux de validation et donc, d'accélérer les processus. Il permet également de garder le contrôle sur ses budgets au fil des mois pour rester à l'affût de la moindre variation.

### → Le pourcentage de factures liées à des commandes

Cet indicateur permet de mesurer le ratio entre les factures avec commandes et les factures sans commandes afin de voir si l'entreprise est bien dans une initiative de sécurisation et d'accélération des processus avec une pré-approbation de toutes les dépenses réalisées par les salariés.

### → La mesure du délai moyen de traitement des factures

Cet indicateur calcule le taux de factures gérées par jour et par comptable fournisseur. Il a vocation d'équilibrer au mieux la charge de travail des salariés et d'accélérer le traitement des factures.

### → Le taux d'exceptions dans le traitement des factures

Combien d'anomalies, de doublons ou d'erreurs de saisies ont été identifiés dans un volume de factures ? S'il est élevé, cet indicateur est un bon moyen de comprendre mais surtout de mettre fin à des mauvaises pratiques menant à d'inévitables erreurs qui peuvent coûter cher ! Il peut mettre en lumière également des factures fournisseurs qui ne comporteraient pas les informations nécessaires au bon traitement de la facture. Dans ce cas, une simple discussion avec le fournisseur peut résoudre le problème.

### → Le taux de pénalités et le montant des pénalités encourues

Le taux de pénalités permet d'avoir une vue d'ensemble sur le traitement des factures et le respect ou non des délais de paiement. L'indicateur relatif au montant des pénalités encourues permet de mettre en lumière les factures qui arrivent à échéance pour les gérer en priorité.

### → ..et tout autre indicateur nécessaire aux directions financières !



**“J’AI AUJOURD’HUI UNE VISIBILITÉ SANS PRÉCÉDENT SUR L’ENSEMBLE DE LA TRÉSORERIE D’ENTREPRISE ET LA PERFORMANCE DU CYCLE PROCURE-TO-PAY. JE PEUX PARAMÉTRER ET DEMANDER À CONSULTER UNE GRANDE QUANTITÉ D’INDICATEURS. AVEC LES MANAGERS EN CHARGE DES ACHATS MAIS AUSSI LES COMPTABLES, NOUS AVIONS BEAUCOUP DE DIFFICULTÉS À COMPRENDRE L’ORIGINE DES PROBLÈMES EN SÉRIES QUI ENTRAÎNAIENT D’IMPORTANTES PERTES FINANCIÈRES. EN FAIT, C’ÉTAIT LA CHARGE DES COLLABORATEURS QUI ÉTAIT DÉSÉQUILBRÉE ET QUI BLOQUAIT LA FLUIDITÉ DES PROCESSUS. ET C’EST LE FAIT DE METTRE EN PLACE CE GENRE D’INDICATEURS QUI NOUS A PERMIS DE COMPRENDRE CE QUI SE PASSAIT !”**

SOPHIE F. | DIRECTRICE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

## QUELS BÉNÉFICES ?

- Traitement plus fluide du cycle P2P
- Détection et traitement rapide des dysfonctionnements
- Gestion et répartition plus équilibrées des activités des collaborateurs
- Protection accrue du risque financier et de la trésorerie
- Réalisation d’importantes économies financières mais aussi de main d’œuvre

## LES 6 AXES DE LA DIGITALISATION DU P2P

LA CRÉATION AUTOMATISÉE  
DES FICHES FOURNISSEURS

LE PARAMÉTRAGE SÉCURISÉ  
DES PROCÉDURES ET DES  
POLITIQUES D’ACHATS

LA TRAÇABILITÉ  
DES ACTIONS

L’ACCÉLÉRATION DU  
TRAITEMENT DES FACTURES

LA PRÉVENTION PUIS  
LA DÉTECTION

LA MISE EN PLACE  
D’INDICATEURS

# CONCLUSION : QUELQUES CONSEILS ET BONNES PRATIQUES À DESTINATION DES DIRECTIONS FINANCIÈRES

## PARCE QUE L'AUTOMATISATION DES PROCESSUS NE SUFFIT PAS À ELLE SEULE POUR UNE GESTION EFFICACE DU RISQUE ET DE LA PRÉVENTION CONTRE LA FRAUDE !

### **Collaborer davantage avec les responsables informatiques**

C'est primordial dans un contexte de transformation digitale où les brèches de sécurité sont de plus en plus importantes. Elles augmentent le risque d'exposition des données sensibles et confidentielles et bien entendu, le risque financier.

### **Briser les silos et collaborer avec l'ensemble des services**

À plusieurs, le fardeau de la gestion du risque et de la lutte contre la fraude s'avère moins lourd. Après tout, ne dit-on pas "l'union fait la force" ? En outre, le rôle du DAF n'est plus seulement cantonné à celui de pilote des finances de l'entreprise. Son rôle a évolué et devient de plus en plus transversal entre la direction stratégique, l'optimisation des processus métiers, le management... La liste est longue !

### **Manager l'humain : la finance oui, mais pas que !**

Certes, le DAF est le gardien de la trésorerie et de la réputation financière de l'entreprise. N'oublions pas non plus qu'il s'agit aussi d'un manager. Il doit prêter une attention particulière au bien-être de ses collaborateurs en équilibrant au mieux la charge de travail et en supprimant les tâches lentes et répétitives. De fait, il évite ainsi les atmosphères anxiogènes et permet aux collaborateurs de s'atteler à des tâches à plus forte valeur ajoutée.

### **Sensibiliser, impliquer l'ensemble des équipes**

Dispenser des formations et des ateliers autour de la prévention et de la détection de la fraude, édifier des chartes, sensibiliser aux différents risques sont autant de briques pour impliquer davantage les équipes.

### **S'entourer d'experts**

Il n'y a pas que les utilisateurs qui ont besoin d'être formés et sensibilisés. Les DAF n'échappent pas à cette règle s'ils veulent être en mesure de maîtriser les sujets actuels : les dispositifs légaux, les exigences réglementaires, l'automatisation et les innovations technologiques ou encore la cybersécurité.

### **Adopter les codes de l'e-commerce dans la plateforme P2P**

Il favorise sans aucun doute un meilleur taux d'adoption des utilisateurs avec une plateforme ergonomique, simple et agréable qui rappelle leur expérience sur les plateformes e-commerce.

# À PROPOS D'ESKER

Leader mondial des solutions de digitalisation des processus métiers, Esker accompagne les départements financiers et services clients des entreprises dans leur transformation digitale en automatisant leurs cycles de gestion Procure-to-Pay et Order-to-Cash.

Basées sur l'Intelligence Artificielle (IA), les solutions d'Esker permettent à 6000 clients dans le monde de gagner en productivité, d'améliorer la visibilité sur leur activité et de réduire les risques de fraude tout en renforçant la collaboration avec leurs clients, leurs fournisseurs et leurs collaborateurs.

ETI française dont le siège social se situe à Lyon, Esker est présente en Europe, en Amérique du Nord, en Asie/Pacifique et en Amérique du Sud.





[www.esker.fr](http://www.esker.fr)